

Bonus réparation : comment ça marche ?

<

Par [Bercy Infos](#) , le 12/02/2024 - [Aides et crédits d'impôt](#)

Votre four à micro-ondes, votre sèche-cheveux ou votre lave-linge ne fonctionne plus ? Avant de le remplacer, vous pouvez essayer de le réparer grâce au bonus réparation, une aide financière de l'État qui vous permet de réparer à moindre coût vos appareils du quotidien. On vous explique tout sur ce dispositif.

Le bonus réparation, qu'est-ce que c'est ?

Le bonus réparation est une aide financière de l'État qui vous encourage à réparer vos appareils électriques ou électroniques plutôt que de les remplacer. Elle concerne plusieurs appareils du quotidien avec des montants variables.

Ce bonus réparation est prévu par la [loi anti-gaspillage pour une économie circulaire \(AGEC\)](#) et est déployé depuis décembre 2022. Il s'agit d'un montant déduit directement de votre facture : votre produit doit avoir été réparé chez un réparateur labellisé. L'objectif : lutter contre l'obsolescence programmée et inciter les Français à avoir une consommation écologiquement responsable.

Par ailleurs, en novembre 2023, [un bonus réparation sur le textile et les chaussures a été instauré par le Gouvernement](#).

À savoir

Faire réparer une télévision tombée en panne permet une économie de CO2-eq, soit l'équivalent d'un trajet de 350 kilomètres en voiture.

Quels appareils sont concernés par le bonus réparation ?

La réparation porte sur des produits non couverts par une garantie et doit obligatoirement s'effectuer auprès d'un réparateur labellisé. Jusqu'au 31 décembre 2023, le bonus s'applique à une trentaine de types de produits électriques et électroniques :

- **appareils d'entretien** : aspirateur, centrale vapeur, fer à repasser, défroisseur,
- **appareils de cuisine** : bouilloire, extracteur, grille-pain, machine à café, presse-agrumes,
- **matériel de sport** : rameur, tapis de course, plateforme vibrante, vélo d'appartement,
- **mobilité électrique** : vélo à assistance électrique, trottinette électrique, gyroroue, hoverboard,
- **gros électroménager** : cave à vin, congélateur, cuisinière, four encastrable hors micro-ondes, hotte, lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur, sèche-linge, plaque de cuisson,
- **image et son** : amplificateur, appareil photo, chaîne hi-fi, enceinte, home-cinéma, lecteur DVD, table de mixage, téléviseur, vidéoprojecteur,
- **objets connectés** : drone,
- **téléphone mobile**
- **bricolage** : perceuse, visseuse,
- **entretien du jardin** : taille-haie, tondeuse,
- **informatique** : ordinateur portable, tablette, console de jeu,
- **instruments de musique**.

À savoir

Pour pouvoir bénéficier du bonus réparation, il est nécessaire que l'appareil électrique ou électronique ne présente pas de défaut d'entretien ou que le problème ne soit pas la conséquence d'un usage non conforme.

Quel est le montant du bonus réparation ?

Le bonus prend la forme d'un forfait variable selon le type d'appareil d'un montant allant de 10 à 45 € jusqu'au 31 décembre 2023. À partir du 1^{er} janvier 2024, ce forfait sera augmenté selon une fourchette allant de 15 à 60 €.

La liste des produits bénéficiaires s'étendra ensuite chaque année, pour couvrir jusqu'à 68 équipements électriques ménagers d'ici à 2025.

À savoir

Si le montant TTC de la facture pour réparation est inférieur au montant du bonus, celui-ci ne peut vous être accordé.

Nouveautés depuis janvier 2024

24 nouveaux équipements éligibles au bonus réparation

Notez que depuis le 1^{er} janvier 2024, **24 nouveaux équipements sont éligibles au bonus réparation** (voir image ci-dessous), à condition :

1. de ne pas être couverts par une assurance,
2. d'être en dehors d'une garantie légale ou commerciale (extensions de garantie compris),
3. de disposer d'un numéro d'identification (/IMEI) ou d'une plaque signalétique.

LABEL QUALI RÉPAR
Les appareils réparables et remboursés

BONUS RÉPARATION
CE QUI CHANGE AU 1^{ER} JANVIER 2024

24 nouveaux appareils éligibles

Epilateur	Lisseur	Rasoir électrique	Tondeuse	Shampoing	15€
Four micro-ondes	Four électrique	Friteuse	Robot multifonctions	Robot pâtisseries	Robot / Réparateur cuisine
Humidificateur	Nettoyeur vapeur	Purificateur d'air	Climatiseur mobile	Ventilateur	15€
Ordinateur fixe / tout-en-un	Imprimante	Scanner	Moniteur	Téléphone fixe	50€
Outils électroportatifs					20€

¹Seul de déclenchement de 150€.
²Seul de déclenchement de 100€.

© ecosystem

À savoir

Les téléphones portables qui bénéficient de 25 € d'aide à la réparation pour la batterie, le microphone, le haut-parleur et la lentille photo sont désormais éligibles à la « casse accidentelle ».

Doublement du montant du bonus pour cinq appareils du quotidien

Depuis janvier 2024, cinq appareils voient le montant de leur réparation doubler (voir image ci-dessous).

Augmentation du Bonus de 5€ sur 21 appareils

45€ à 50€
+ baisse du seuil de déclenchement de 180€ à 150€.
Ordinateur portable

20€ à 25€
Cuisinière Four amovible (hors micro-ondes) Hotte Plaque de cuisson

15€ à 20€
Amplificateur¹⁾ Chaîne hi-fi¹⁾ Table de mixage¹⁾ Home-cinéma¹⁾ Lecteur DVD Lecteur enregistreur audio vidéo¹⁾ Tuner/démoteur¹⁾
Drones Visseuse/Perceuse¹⁾
¹⁾ Audio / Vidéo hors enceintes et Vidéo-projecteur.

10€ à 15€
Bouteille Centrifugeuse et extracteur grille-pain Presse-agrumes Défilasseur à main Fer à repasser Machine à café avec filtre

© ecosystem

Autres évolutions depuis janvier 2024

- Le seuil de déclenchement du bonus réparation pour les ordinateurs portables sera abaissé : à partir du 1^{er} janvier 2024, la facture de la réparation devra s'élever à au moins 150 €, contre 180 € jusqu'au 31 décembre 2023.
- À partir du 15 février 2024, la labellisation QualiRépar s'ouvrira aux services de réparation à distance.
- Le bonus sera majoré de 20 % lorsque des pièces issues de l'économie circulaire (PIEC) seront utilisées.

[Consultez le montant de tous les appareils éligibles au bonus](#)

Comment obtenir cette aide ?

Pour bénéficier du bonus réparation, vous devez vous rendre chez un réparateur **labellisé QualiRépar**, référencé pour ses compétences professionnelles. Tous les types de réparateurs y sont représentés : artisans, réparateurs indépendants, réparateurs industriels, Services-Après-Vente (SAV) fabricants et SAV distributeurs.

Pour trouver un réparateur labellisé, rendez-vous sur le site [ecosystem.eco](https://www.ecosystem.eco) pour identifier les points de réparation labellisés afin de bénéficier d'une réparation garantie et d'une réduction forfaitaire du prix de la réparation mentionnée directement sur la facture.

Bonus réparation textiles et chaussures : de quoi s'agit-il ?

En novembre 2023, un bonus réparation sur le textile et les chaussures a été instauré par le Gouvernement.



Ce bonus repose sur le même principe que [le bonus réparation sur les appareils électroniques et d'électroménager](#) : vous pouvez bénéficier d'une remise immédiate lorsque vous vous rendez chez un réparateur labellisé pour faire réparer vos vêtements ou chaussures.

[Retrouvez la carte des réparateurs agréés.](#) < |

Le montant de la réduction appliquée dépend du type de réparation. Par exemple :

- 8 € pour la pose d'un patin sur vos chaussures,
- 7 € pour le rapiècement d'un trou, d'un accroc ou d'une déchirure sur vos vêtements

À savoir

- La ou les réparations doivent coûter au minimum 12 € pour que ce bonus s'applique.
- Le bonus porte uniquement sur les réparations, et ne s'applique pas pour les retouches qui visent à ajuster la taille d'un vêtement.
- Certains articles ne sont pas éligibles au bonus réparation, comme la lingerie (sous-vêtements, chaussettes...), les vêtements en cuir et en fourrure naturelle, ou encore les vêtements techniques de sport à usage non quotidien (chaussures de ski par exemple).

[En savoir plus sur le bonus réparation textiles et chaussure](#) < |

Ces contenus peuvent aussi vous intéresser :

- [Tout savoir sur l'indice de réparabilité](#)
- [Appareils électroménagers : bien les choisir grâce à l'étiquette énergie](#)
- [Garantie des vices cachés : à quoi sert-elle ? Comment la faire jouer ?](#)

En savoir plus sur le bonus de réparation



- [Bonus réparation](#) sur [ecologie.gouv.fr](#)
- [Bonus réparation : une aide financière pour faire rapiécer vos vêtements et vos chaussures](#) sur [service-public.fr](#)
- [Réparation d'appareils électroniques et d'électroménager : les montants du bonus augmentent !](#) sur [service-public.fr](#)

Thématiques : [Aides et crédits d'impôt](#)

Ce sujet vous intéresse ? Chaque mardi avec la lettre Bercy infos Particuliers, ne manquez aucune info pratique sur vos droits et obligations en matière de fiscalité, épargne, consommation ...

Je m'abonne à Bercy infos Particuliers

exemple : nom.prenom@domaine.com

Je m'abonne

Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos. [Consulter notre politique de confidentialité](#)